



Lille métropole  
musée d'art moderne  
d'art contemporain  
et d'art brut

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

### RÉSERVATION

Le LaM accueille les groupes n'excédant pas 25 personnes en visite libre ou commentée ou en atelier d'expression plastique. Tout enseignant, animateur ou personne-ressource souhaitant organiser la visite des collections ou des expositions temporaires doit en informer le service Réservation du Musée et acquitter un droit d'entrée forfaitaire incluant la visite commentée par un guide conférencier.

Chaque groupe doit être accompagné d'une personne référente.

Chaque groupe d'enfants doit être accompagné par un nombre suffisant d'adultes dans la limite de 6 adultes par groupes.

Le nombre de visiteurs par groupe ne peut pas être supérieur à 25 personnes (groupe adulte) et 35 personnes, accompagnateurs compris (groupe enfants).

La réservation enregistrée sur le site internet est une option. Elle est soumise à confirmation de la part du service Réservation du Musée.

### CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Après confirmation par le service Réservation, le client recevra un mail lui permettant d'imprimer un bon de réservation. Ce dernier devra être retourné signé par courrier au LaM – Lille Métropole, musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut – Service des projets éducatifs et culturels – 1 allée du Musée – F-59650 Villeneuve d'Ascq ou par fax au +33 (0)3 20 19 68 62, avant la date mentionnée sur le bon.

### PAIEMENT

Le règlement de la prestation est dû avant la date de la dite prestation.

Le règlement est à joindre au bon de confirmation ou à effectuer par virement. (Sauf cas particuliers \*):

\* cas particuliers :

Les établissements scolaires et hors temps scolaires dont la prise en charge dépend d'une mairie, d'une inspection ou de tout autres organismes publiques, doivent accompagner le bon de confirmation accompagné du bon d'engagement émanant de ladite administration.

En cas de règlement sur place, celui – ci doit être effectué au moins 15 min. avant le début de l'activité, par chèque ou carte bancaire, auprès de la personne chargée de l'accueil des groupes.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « LaM Lille Métropole ». Les virements sont à effectuer sur le compte suivant, en indiquant le numéro de facture :

ASSOC. GEST. MUSEE LILLE METROPOLE  
CREDIT DU NORD – VILLENEUVE D'ASCQ ANNAPPES  
RIB : 30076 02924 21300000200 53  
IBAN : FR76 3007 6029 2421 3000 0020 053  
BIC : NORDFRPP

Si nécessaire, la réservation est corrigée, au moment du passage en caisse en fonction du nombre réel de visiteurs et de la nature réelle du groupe.

### **VISITE**

L'horaire indiqué sur le bon de réservation doit être respecté. Il est conseillé aux groupes d'arriver 10 mn avant l'heure de la prestation. En cas de retard dépassant 30 min, la visite ou l'atelier ne pourra plus être assuré, la prestation restant due au Musée.

Le groupe doit être encadré tout au long de la visite. Les enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs.

Les visiteurs doivent adopter un comportement respectueux vis-à-vis des personnes et des lieux. À défaut, le Musée se réserve la possibilité d'exclure tout ou partie du groupe. Le public s'engage à respecter scrupuleusement les dates et horaires réservés.

À tout moment, les visiteurs du musée sont tenus de se conformer aux prescriptions des agents d'accueil, de sécurité, ou de tout autre membre du personnel du Musée.

L'utilisation des crayons, sauf autorisation exceptionnelle et préalable du service éducatif et culturel du Musée, est interdite dans les salles d'exposition.

### **ANNULATION**

Le client peut demander l'annulation de sa réservation, par écrit, au plus tard 8 jours avant la date de la visite, en contactant le service Réservation au +33 (0)3 20 19 68 88. Un courrier de confirmation de l'annulation sera envoyé par le service Réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais entraînera la facturation de celle-ci.

En cas de force majeure, le Musée peut annuler une visite ou un atelier. Dans ce cas, le client peut demander le report de la visite ou de l'atelier à une date ultérieure. Le Musée ne pourra être tenu responsable des conséquences de cette annulation.